

Thème n°3 : Règlementation

1. L'alphabet

L'organisation de l'aviation civile internationale (OACI) utilise un alphabet particulier dans ses procédures radiotéléphoniques. Pour éviter toute ambiguïté et les incompréhensions lors des communications radio, à chaque lettre de l'alphabet correspond un mot défini :

A : Alpha	B : Bravo	C : Charlie	D : Delta	E : Écho	F : Foxtrot
G : Golf	H : Hôtel	I : India	J : Juliett	K : Kilo	L : Lima
M : Mike	N : November	O : Oscar	P : Papa	Q : Quebec	R : Romeo
S : Sierra	T : Tango	U : Uniform	V : Victor	W : Whiskey	X : Xray
Y : Yankee	Z : Zulu				

2. Immatriculation d'un avion

Tous les aéronefs doivent être immatriculés pour être autorisés à circuler. Cette immatriculation est un code de 5 lettres que le pilote doit signaler aux contrôleurs lors des vols.

→ Le pilote communique son immatriculation en utilisant l'alphabet réservé (ci-dessus).

En 1949, l'OACI⁽¹⁾ a publié un document précisant le format de cette immatriculation ainsi que la taille et l'emplacement de son marquage sur l'aéronef.

L'immatriculation est une suite de caractères dont :

- les premiers sont le code OACI désignant le pays (voir ici : [Immatriculations par pays](#))
- les suivants sont un code d'identification attribué par le pays, composé de lettres et/ou de chiffres

→ Si le code d'identification attribué par le pays commence par une lettre, il doit être précédé par un tiret

Exemples :

- en France, le code pays est « F » et le code d'identification de l'appareil est composé de 4 caractères alphabétiques, l'immatriculation est donc de type F-ABCD (ajout du tiret séparateur) :



Un Airbus A321 d'Air France portant l'immatriculation F-GTAJ, immatriculé en France.

¹ L'**O**rganisation de l'**A**viation **C**ivile **I**nternationale (**OACI** ; en anglais **I**nternational **C**ivil **A**viation **O**rganization ou **ICAO**) est une organisation internationale qui dépend des Nations unies. Son rôle est de participer à l'élaboration des normes qui permettent la standardisation du transport aéronautique international (les vols à l'intérieur d'un même pays ne sont pas concernés par l'OACI). Son siège social est situé à Montréal.

- Aux États-Unis, le code pays est « N » et le code d'identification commence par un chiffre, l'immatriculation est donc de type N123456 (pas de tiret séparateur) :



Un Beechcraft B36TC portant l'immatriculation **N3084M**, immatriculé aux États-Unis.

Remarque : Ces règles s'appliquent uniquement aux avions civil.

3. [Les feux de position sur un avion](#)



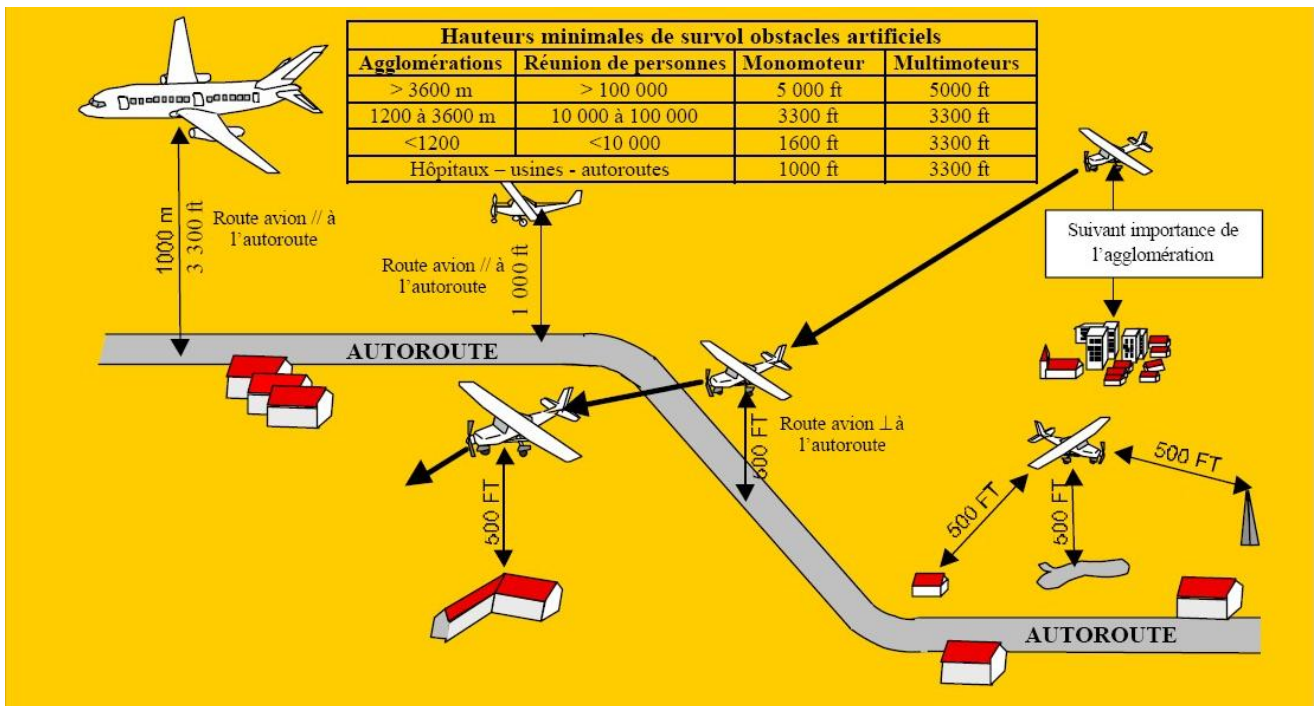
Ce sont les feux qui sont utilisés lorsqu'on vole de nuit, ou par mauvais temps histoire d'être plus sûr d'être vu. Trois loupettes : blanc vers l'arrière, rouge à gauche et vert à droite.

Autre nom : navigation lights

4. [Les hauteurs de survol](#)

Afin de protéger les biens et les personnes, les aéronefs doivent respecter une hauteur minimale de survol. Ces hauteurs minimales de survol sont réglementées en fonction de ce qui est survolé :

Zone survolée	Hauteur minimale de survol
Campagne	150 m (500 ft) au-dessus de l'obstacle le plus élevé dans un rayon de 600 m autour de l'aéronef
Petite ville ou village	300 m (1000 ft)
Agglomération de largeur moyenne < 1200 m ou de moins de 10 000 habitants	500 m (1600 ft)
Agglomération de largeur comprise entre 1200 m et 3600 m ou de moins de 100 000 habitants	1500 m (5000 ft)
Ville de Paris	2000 m (6600 ft)
Installations particulières (par arrêté)	300 m (1000 ft)
Réserve naturelle	300 m à 1000 m (1000 ft à 3300 ft)



→ Un pilote doit toujours s'assurer que son aéronef soit à une hauteur suffisante pour pouvoir, en cas d'urgence lors d'un survol d'une zone habitée, effectuer un atterrissage dans une zone dégagée sans mettre en danger la sécurité des personnes et des biens au sol.